

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 58 du 31 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

DÉCISION N° 1326/ARM/CEMM

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

DÉCISION N° 1326/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 7 2 9 5

Référence(s) :

- [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)
- [Décision N° 1206/ARM/CEMM du 06 juillet 2020 portant renommage des unités de fusiliers marins.](#)

Lettre n° 203 ARM/ALFUSCO/AL du 16 juillet 2020 (n.i. BO).

Lettre n° 00503131 ARM/SGA/SHD/DHS/DSD/BSM du 21 juillet 2020 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6.](#)

Référence de publication :

1. Le motif symbolique et le fanion de la compagnie de fusiliers marins *Morel*, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1131 et M 2020.10.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DE LA COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS MOREL.

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DE LA COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS MOREL.

Le motif symbolique a déjà fait l'objet d'une homologation par décision n° 742 ARM/CEMM du 03 mai 2018.



1.1. Description héraldique.

Rondache de sinople foncé bordée de sable chargée en cœur d'une ancre de marine d'or terminée par un trident du même, posée en pal, et de deux fusils de tanné et de sable passés en sautoir, les pattes de l'ancre brochant les crosses, surchargés d'un écu d'azur bordé d'or à la nef équipée d'argent voguant sur des ondes du même, mouvante de la pointe, surmontée de trois étoiles d'or rangées au chef. Le tout accompagné au chef de l'inscription en lettres capitales d'or "COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS" et en pointe de l'inscription en lettres capitales du même "MOREL".

2. DESCRIPTION DU FANION DE LA COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS MOREL.

2.1. Dimensions.

Fanion de type C, frangé or.

Guidant 30 cm, battant 40 cm.



REVERS



AVERS

2.2. Revers (Hampe à droite) .

Fond vert portant en son centre le motif symbolique de la *compagnie de fusiliers Morel*, sans les inscriptions, accompagné au canton dextre supérieur d'une croix de Lorraine de gueules.

2.3. Avers (Hampe à gauche) .

Fond bleu foncé à deux ancres de marine de gueules passées en sautoir, accompagnées en chef de l'inscription en lettres capitales d'or incurvées avec empattement "COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS", à la pointe de l'inscription en lettres capitales d'or avec empattement placée horizontalement "MOREL".

Le numéro du fanion sera obligatoirement reproduit en haut de la partie de l'étoffe attachée à la hampe, sur le revers.

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de première référence](#), point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc.) ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avant et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense (clotilde1.rouvillain@intradef.gouv.fr - nathanaelle.victoire@intradef.gouv.fr).

3. CODE COLORIMÉTRIQUE.

CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE	COULEURS	CODE CMNJ
D'ARGENT	BLANC	0-0-0-0
D'AZUR FONCÉ	BLEU FONCÉ (AVERS)	95-70-30-10
D'AZUR	BLEU (ECUSSON)	88,85-67,61-0-0
DE TANNE	MARRON	17,74-72,13- 100-6,43
DE SABLE	NOIR	100-100-100- 100
DE GUEULES	ROUGE AVERS FANION	18,65-100-85,5- 10,17
	ROUGE REVERS FANION	0-94,58-91,28-0
DE SINOPE	VERT	72,55-39,84- 48,48-29,87
D'OR	JAUNE	6,61-18,48- 90,48-0,18